



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE TRANSMISSION  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 03 JANVIER 2012**

**Délibération N°**

**Date de convocation : 21 décembre 2011**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille douze, le trois janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.**

**Etaient présents** (72 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Béthencourt  
Bévilleville  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnèchy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Ligny-en-Cis  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Jacques DEBAERMAKER (S)  
Marie-Chantal TRANCHANT  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Hubert DEJARDIN  
Jean-Michel COUTURIER  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Peggy SZOPA  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
Dominique LAMOURET  
Liliane ADAM  
Agnès BERANGER  
Gérard BEZIN  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT  
Maryline GODIN  
Martine THUILLEZ (S)  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Liliane RICHOMME

Alain RIQUET  
Véronique BAYET (S)  
Bernard VERMEIL  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Gérard TAISNE  
Gilles PELLETIER  
Pierre LAUDE  
Bernard PLET  
Jean WECXSTEEN  
Serge LEULLIETTE  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Mickaëlle LEGRAND  
Bruno MANNEL  
Cécile MERCIER  
Joseph MODARELLI  
Isabelle PIERARD  
Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Michèle BRULANT  
Jacques LERICHE  
Marc PLATEAU  
Aimé BLEUSE  
Pascal COQUELLE  
Michel HENNEQUART  
Pierre LEBLON  
Francis GOURAUD

Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Daniel CATTIAUX  
Roger TIERCE (S)  
Jean-Raymond WATTIEZ  
Henri QUONIOU  
Stéphane JUMEAUX  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET  
André-Marie FORRIERE

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE <b>25 JAN. 2012</b> N°
---

**Membre excusé** (5) : Dominique BEAUDUIN, Jean-Pierre MAILLARD, Sandrine TRIoux, Hubert LEFEVRE, Véronique NICAISE.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

## Objet : Budgets annexes

Monsieur le Président expose qu'il convient que les budgets annexes des collectivités préexistantes soient immatriculés auprès de l'INSEE en vue de la délivrance d'un numéro SIRET.

Monsieur le Président demande donc au conseil communautaire de bien prendre acte du fait que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est compétente pour les budgets annexes suivants :

- Ego Boniface,
- La Caudrésienne,
- Graphic Packaging,
- Bâtiment industriel de Walincourt,
- Bâtiment Relais II,
- Roland Emballage,
- ZAC de la Vallée d'Hérie,
- LBIC Brasserie,
- Commerce de Catillon-sur-Sambre,
- Construction Bâtiment Relais,
- Bâtiment Elincourt,
- Plateforme Logistique de Bertry,
- Bâtiment Relais de Bertry,
- Crédit-bail de Clary,
- Atelier Relais de Bertry.



ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Prefecture  
Le janvier 2012 et de la publication  
le janvier 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le janvier 2012

Vu,  
Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

### IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.